



Des aliments pour cuisiner avec les parents

**Financement d'initiatives locales
pour les organismes communautaires**

Réception des demandes du 17 septembre 2024 au 11 octobre 2024
400 000 \$ à distribuer — jusqu'à 5 000 \$ par organisme communautaire

Vous travaillez dans un organisme communautaire et vous aimeriez mettre en place des ateliers culinaires pour les familles ou soutenir une programmation d'activités culinaires existante ? Vous pensez qu'il serait bénéfique d'offrir des activités où la découverte de nouveaux aliments, la cuisine, les échanges et les partages sont à l'honneur pour les familles de votre quartier ?



Alors ce financement est pour vous !

À propos de ce soutien financier

Grâce au soutien financier de la Fondation Olo et à la collaboration de M361, un financement de 400 000 \$ est dédié aux organismes communautaires publics québécois qui œuvrent auprès des familles. Ces sommes permettront de mettre en place des initiatives visant à augmenter le nombre de familles qui acquièrent des compétences culinaires et améliorent leurs habitudes alimentaires.

Les initiatives retenues pourront bénéficier d'un soutien financier pour l'achat d'aliments jusqu'à la hauteur de 5 000 \$.

Ce financement est rendu possible grâce à la contribution financière du Gouvernement du Québec.



Mise en contexte

L'acquisition de compétences culinaires est essentielle pour favoriser une saine alimentation chez les familles. Par exemple, savoir cuisiner avec des aliments de base permet d'avoir une alimentation moins transformée et plus nutritive tout en diminuant le coût associé à l'alimentation.

En ce sens, les activités culinaires organisées par des organismes communautaires sont d'excellents moyens pour favoriser le développement de ces précieuses compétences.

Pour plusieurs organismes, le manque de budget et les dépenses récurrentes associées à la tenue d'activités avec des aliments représentent une barrière à la mise en place d'ateliers culinaires. La Fondation Olo souhaite offrir son soutien pour améliorer cette situation.

Concrètement, la Fondation Olo offre un financement pour l'achat d'aliments afin de favoriser la tenue d'ateliers culinaires auprès de familles en situation de vulnérabilité économique et dans la période périnatale (grossesse aux 2 ans de l'enfant).

Ce financement pour l'achat d'aliments est rendu possible grâce à la contribution financière du Gouvernement du Québec. En parallèle, la capacité grandissante de la Fondation Olo à se rapprocher des organisations de la communauté du Québec et d'être à leur écoute afin de leur offrir des ressources est un volet soutenu par la Fondation Lucie et André Chagnon dans le cadre de la démarche *1000 jours, 1001 parcours*.

Fort d'une longue et solide collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux permettant d'offrir un accompagnement bienveillant aux familles vivant leur grossesse en situation de vulnérabilité économique, la Fondation Olo souhaite tendre la main à toutes les familles qui recherchent des informations en lien avec la saine alimentation, peu importe leur parcours et les défis qu'elles rencontrent.

Par leur rôle rassembleur et rassurant au sein de la communauté, les organismes communautaires sont de précieux alliés pour rejoindre et informer les familles sur la saine alimentation. Leur mission et les activités qu'ils proposent jouent un rôle important et complémentaire dans l'accompagnement des familles pour l'acquisition de saines habitudes alimentaires.



Objectifs du financement

Soutenir les activités culinaires proposées par les organismes communautaires pour favoriser le développement de compétences culinaires et l'acquisition de saines habitudes de vie auprès des parents de jeunes enfants.

Sous-objectifs

- Favoriser l'acquisition de saines habitudes alimentaires des familles.
- Soutenir plus de familles durant la période périnatale.
- Favoriser les arrimages entre le réseau de la santé et les organismes communautaires.

Qui peut soumettre une demande ?

Tout organisme communautaire qui rejoint des familles en période périnatale et qui met en place des activités culinaires

Exemples :

- Maison de la famille
- Centre de ressources périnatales
- Organisme communautaire famille
- Centre communautaire

Quel est le financement accordé ?

Montant total : 400 000 \$

Maximum de 5 000 \$ par organisme communautaire

Modalités de versement

Les organismes soutenus recevront 80 % du montant octroyé à la signature de la convention de subvention et 20 % suite au dépôt du bilan des retombées.



Quelles sont les initiatives admissibles ?

Les initiatives soutenues financièrement par la Fondation Olo doivent inclure des activités permettant aux familles **d'expérimenter, de goûter et de reproduire** leurs apprentissages à la maison. Ces initiatives doivent donc miser sur le développement des compétences culinaires des parents.

Le financement peut soutenir des **activités existants** ou de **nouvelles activités**.

Le financement doit soutenir une série d'activités culinaires et non pas une activité unique.

Conditions d'admissibilité

- 1** L'initiative déployée peut rejoindre une grande diversité de familles, tout en ayant un souci d'inclure des parents en période périnatale (grossesse aux 2 ans de l'enfant) dans une situation de vulnérabilité économique, notamment des familles bénéficiant du suivi Olo.
 - Pour ce faire, des collaborations avec le CLSC du quartier doivent être mises en place pour contribuer au référencement des familles Olo vers les activités de l'organisme¹.
- 2** Les animateurs et animatrices des activités se basent sur des informations fiables en cohérence avec la **vision de la saine alimentation de la Fondation Olo** et :
 - Utilisent des **outils de la Fondation Olo**.
 - Participent à au moins une activité de transfert de connaissances offerte par la Fondation Olo pendant l'année (webinaire, formation, café-causerie, etc.).
- 3** Le répondant de l'organisme communautaire s'engage à participer à un appel exploratoire avec une ressource de la Fondation Olo suite à l'approbation de leur initiative.



Exemples d'initiatives admissibles

- Mise en place d'un atelier culinaire avec des femmes enceintes.
- Activité de cuisine découverte parent-enfant.
- Bonification d'un atelier de cuisine collective existant qui rejoint des parents.
- Activité de cuisine permettant de découvrir un aliment et de repartir avec les ingrédients pour reproduire la recette à la maison.



Exemples d'initiatives non admissibles

- Initiative qui ne rejoint aucune famille en situation de précarité économique.
- Initiative qui n'inclut pas le développement des compétences culinaires.
- Initiative qui n'inclut pas des familles dans la période périnatale (grossesse aux 2 ans de l'enfant).
- Activité offerte à des enfants seulement.
- Aliments remis aux familles sans activité culinaire (ex.: panier de dépannage alimentaire).

¹ Ce critère pourrait ne pas être applicable aux organismes qui œuvrent auprès des populations autochtones.



Renseignements à soumettre

Pour soumettre votre initiative, veuillez remplir la fiche de dépôt en ligne sur la plateforme de financement M361 **entre le 17 septembre et le 11 octobre 2024 à 23 h 59.**

Cette fiche vous permettra de nous décrire les informations suivantes :

- Votre initiative et ses objectifs
- Les activités prévues et la clientèle ciblée
- Le budget demandé et son utilisation

Pour vous aider dans vos réflexions d'ici l'ouverture des dépôts en ligne, nous vous invitons à consulter [la fiche en version PDF](#). Seuls les dépôts de projets complétés sur le site financement de M361 seront admissibles.

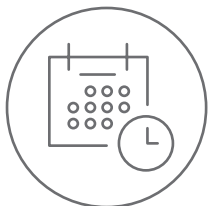
Qu'ils soient sélectionnés ou non, les porteurs d'initiatives recevront tous un avis les informant de la décision prise à l'égard de leur initiative **dans un délai maximal de 4 à 6 semaines suivant la demande.**



Processus de sélections

Le processus de sélection se déroule en deux étapes :

- 1 M361 valide l'admissibilité des organismes communautaires soumissionnaires.
- 2 Le comité d'analyse (composé d'employés de la Fondation Olo) évalue les initiatives admissibles et détermine les initiatives retenues en fonction des critères d'évaluation et du budget disponible.



Ne tardez pas : le financement sera accordé à fur et à mesure de l'analyse des initiatives dès l'ouverture de la période de dépôt. Il est donc possible que la date de fin de la période de dépôt des initiatives soit devancée si tout le financement a été octroyé.

Chacune des initiatives sera évaluée en fonction des critères suivants :

- **Clientèle ciblée**
L'initiative doit avoir l'intention de rejoindre des parents en situation de vulnérabilité économique et dans la période périnatale (grossesse aux 2 ans de l'enfant). Cela dit, les activités culinaires n'ont pas à être exclusivement pour cette clientèle.
- **Lien avec le réseau de la santé**
L'organisme soutenu doit avoir un lien avec le réseau de la santé et des services sociaux (CISSS/CIUSSS ou CLSC) ou un désir de créer un lien avec celui-ci². À noter que la Fondation Olo sera disponible pour favoriser le développement de ces liens.
- **Délai de réalisation**
L'organisme doit réaliser les activités culinaires pendant l'année 2024-2025, soit entre septembre 2024 et juin 2025.
- **Type d'activité**
L'organisme doit réaliser des activités culinaires qui permettent aux parents de développer leurs compétences culinaires et de favoriser l'acquisition de saines habitudes alimentaires. Il est également encouragé de remettre des aliments à cuisiner aux familles à la suite des activités, afin de leur permettre de poursuivre leurs expérimentations à la maison.

Bilan des retombées

Afin de recevoir le versement final, vous devrez soumettre un bilan des retombées au plus tard le 13 juin 2025 qui devra contenir les informations suivantes :

- Montants dépensés pour l'achat d'aliments
- Montants dépensés pour l'achat d'équipements, s'il y a lieu
- Nombre d'activités culinaires réalisées et la fréquence
- Nombre de parents participants aux activités et la tranche d'âge de leurs enfants
- Nombre d'enfants participants aux activités, s'il y a lieu, et leur tranche d'âge
- Mise en place d'un système de référencement avec le CLSC, s'il y a lieu
- Type de collaboration avec le CLSC et/ou autres partenaires de la communauté
- Outils et ressources de la Fondation Olo utilisés lors des activités
- Activités offertes par la Fondation Olo auxquelles les animatrices ont participé (webinaire, formation, café-causerie, etc.).

Pour nous permettre de faire le rayonnement des initiatives financées, nous vous invitons à nous partager photos et témoignages.

² Ce critère pourrait ne pas être applicable aux organismes qui œuvrent auprès des populations autochtones.

Aide financière disponible

Le montant maximal qui peut être attribué est de **5 000 \$ par organisme communautaire**.

Ce financement destiné à l'achat d'aliments pour les organismes communautaires est une première pour la Fondation Olo. Notre souhait est de pouvoir poursuivre ce financement à plus long terme. Cela dépendra toutefois des fonds que nous serons en mesure de recueillir.



Dépenses admissibles

- Aliments cuisinés lors d'activités culinaires
- Aliments remis aux familles pour permettre de reproduire la recette à la maison
 - > Les aliments remis aux familles doivent être remis dans un contexte d'atelier culinaire.
- Équipements de cuisine (maximum de 30 % du financement demandé, soit maximum 1500 \$)
 - > Exemples d'équipements admissibles: casseroles, couteaux, petit four, mélangeur, contenants pour rapporter les aliments, etc.



Dépenses non admissibles

- Ressources humaines (salaire et coordination)
- Déplacement
- Formation

Les sommes admissibles doivent être dépensées entre septembre 2024 et juin 2025.

À propos de la Fondation Olo

La Fondation Olo est un organisme de bienfaisance qui travaille depuis plus de 30 ans à combattre les inégalités alimentaires afin d'offrir une chance égale aux familles de mettre au monde un bébé en santé. À travers le suivi Olo disponible dans le réseau de la santé et des services sociaux, le support offert auprès des organisations de la communauté, ainsi que sa panoplie d'outils et de ressources destinés aux familles, la Fondation vise à accompagner les parents dans l'acquisition et le maintien de saines habitudes alimentaires lors de la période cruciale des 1000 premiers jours de la vie de leur tout-petit.



Délai de réalisation

Les montants alloués devront être utilisés **avant le 13 juin 2025**.

À propos de M361

Véritable moteur de changement, M361 crée des stratégies engageantes qui génèrent un impact social positif dans les communautés québécoises : m361.ca.



Merci au Gouvernement du Québec pour leur contribution financière

